



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Western
Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Sanitizers	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21501-171656/A	Date 2017-01-16
Client Reference No. - N° de référence du client 21501-171656	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$WPG-115-10120
File No. - N° de dossier WPG-6-39114 (115)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-02-27	
Time Zone Fuseau horaire Central Standard Time CST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ives, Carol	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg115
Telephone No. - N° de téléphone (204)807-3452 ()	FAX No. - N° de FAX (204)983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: CORRECTIONAL SERVICE OF CANADA Various Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION -- CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES SEULEMENT	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
A. OFFRE À COMMANDES.....	8
6.1 OFFRE.....	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	9
6.5 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION - FRANCO A BORD DESTINATION ET RENDU DROITS ACQUITTÉS	9
6.6 RESPONSABLES.....	10
6.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	10
6.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	10
6.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
6.10 LIMITATION FINANCIÈRE - TOTALE	11
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
6.13 LOIS APPLICABLES.....	11
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 BESOIN.....	12
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.3 DURÉE DU CONTRAT.....	12
6.4 PAIEMENT	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	13

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21501-171656/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21501-171656

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-6-39114

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg115
N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

6.6	FRAIS DE TRANSPORT.....	13
6.7	ASSURANCES.....	13
6.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	13
ANNEXE A.....		14
	BESOIN – DÉSINFECTEURS À OZONE, SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA	14
ANNEXE B.....		22
	BASE DE PAIEMENT	22
ANNEXE C DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES		24
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	24
ANNEXE D.....		25
	RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	25

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes traitent notamment du besoin, de la base de paiement, des instruments de paiement électroniques et du rapport d'utilisation.

1.2 Sommaire

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a un besoin à combler en ce qui a trait à la fourniture et à la livraison, ainsi qu'à la formation pertinente, de désinfecteurs à ozone pour le nettoyage de gilets de sécurité (de tailles diverses) et d'un désinfecteur portatif pour le nettoyage des espaces clos de maints établissements correctionnels de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Trois modèles sont nécessaires : un petit désinfecteur de matériel de sécurité, un gros désinfecteur de matériel de sécurité et un désinfecteur portatif d'espaces clos, tous assortis d'une garantie d'une (1) année (couvrant les pièces et la main-d'oeuvre).

La période visée par l'offre à commandes sera la période s'étendant de la date d'émission au 18 mars 2020.

Une (1) seule offre à commandes sera émise.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2016-04-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe C Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe C Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CUA [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

3.1.3 Information sur les frais de transport

Le soumissionnaire doit fournir l'information suivante sur les frais de transport pour la livraison des unités à destination :

- a. poids à l'expédition par unité;
- b. nombre d'articles par unité;
- c. cubage par unité;
- d. catégorie de marchandise;
- e. lieu d'expédition;
- f. nom du transporteur ferroviaire, si l'expédition est par chemin de fer; et
- g. mode d'expédition recommandé et ses coûts.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a. Capacité d'exécuter toute la portée des travaux décrits à l'annexe A.
- b. Prix proposé conformément à l'annexe B (Base de paiement) pour l'ensemble des articles figurant dans la Base de paiement proposée.

4.1.2 Évaluation financière

1. Le prix de l'offre sera évalué comme suit :

- a. les offrants établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues.
 - b. les offrants établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les offrants établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande d'offres à commandes (DOC) précise que les offres doivent être soumises en dollars canadiens, les offres soumises en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les offres soumises en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la DOC, ou à une autre date précisée dans la DOC, sera utilisé comme facteur de conversion.
 3. Bien que le Canada se réserve le droit d'émettre l'offre à commandes FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les offrants proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les offres seront évaluées sur une base FAB destination.
 4. Pour les fins de la DOC, les offrants qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des offrants établis au Canada, et les offrants qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des offrants établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection -- critères techniques obligatoires seulement

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web *d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail* (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04) Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe C. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

(Si une autre période de référence est utilisée, supprimer la répartition des trimestres indiquée ci-dessous et définir la période de référence appropriée.)

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : de la date d'émission au 30 juin 2017
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre 2017
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre 2017
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars 2018
- 5e trimestre : du 1er avril au 30 juin 2018
- 6e trimestre : du 1er juillet au 30 septembre 2018
- 7e trimestre : du 1er octobre au 31 décembre 2018
- 8e trimestre : du 1er janvier au 31 mars 2019
- 9e trimestre : du 1er avril au 30 juin 2019
- 10e trimestre : du 1er juillet au 30 septembre 2019
- 11e trimestre : du 1er octobre au 31 décembre 2019

12^e trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars 2020 Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 30 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du de la date d'émission au 31 mars 2018.

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe A de l'offre à commandes.

6.5 Instructions d'expédition - franco à bord Destination et rendu droits acquittés

FAB destination _____ (*insérer le point de destination*) incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables.

6.6 Responsables

6.6.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Carol Ives
Agent(e) d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
167, av. Lombard, pièce 100,
Winnipeg, (MB) R3B 0T6

Téléphone : 204-807-3452
Télécopieur : 204-983-7796
Courriel : carol.ives@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.6.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **à déterminer.**

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.6.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

6.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Service correctionnel du Canada (SCC), endroits divers.

Une liste complète des exigences obligatoires en matière de rendement figure ci-dessous dans la matrice de conformité.

6.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000 \$ (taxes applicables incluses).

6.10 Limitation financière - totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **à déterminer \$**, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) l'Annexe A, Besoin;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Rapport d'utilisation de l'offre à commandes
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*).

6.12 Attestations et renseignements supplémentaires

6.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2008-12-12) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

Voir l'Annexe B - Base de paiement.

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'Annexe B, selon un montant total de **à déterminer** \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.4.3 Paiement unique

Clause du *Guide des* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;

- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Frais de transport

L'entrepreneur doit expédier les biens payés d'avance via _____ (*insérer le mode de transport*) y compris tous les frais de livraison à _____ (*insérer le lieu convenu de destination*). Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

6.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances - aucune exigence particulière

6.8 Clauses du Guide des CCUA

Clause de *Guide des CCUA* [A9068C](#) (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause de *Guide des CCUA* [B1000T](#) (2014-06-26), Condition du matériel - soumission

Clause de *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2006-06-16), Appareillage électrique

Clause de *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Clause du *Guide des CCUA* [D0018C](#) (2007-11-30), Livraison et déchargement

6.9 Inspection et acceptation

Le chargé de projet sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement.

ANNEXE A

BESOIN – DÉSINFECTEURS À OZONE, SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a un besoin à combler en ce qui a trait à la fourniture et à la livraison, ainsi qu'à la formation pertinente, de désinfecteurs à ozone pour le nettoyage de gilets de sécurité (de tailles diverses) et d'un désinfecteur portatif pour le nettoyage des espaces clos de maints établissements correctionnels de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba. Trois modèles sont nécessaires : un petit désinfecteur de matériel de sécurité, un gros désinfecteur de matériel de sécurité et un désinfecteur portatif d'espaces clos, tous assortis d'une garantie d'une (1) année (couvrant les pièces et la main-d'oeuvre).

Une liste complète des exigences obligatoires en matière de rendement figure ci-dessous dans la matrice de conformité.

LIVRAISON

Tous les livrables doivent être reçus aux endroits précisés ci-dessous.

Lieux de livraison FAB

Établissement de Grande Cache
Avenue Hoppe, Grande Cache (Alberta) T0E 0Y0

Établissement d'Edmonton
21611, rue Meridian, Edmonton (Alberta) T5Y 6E7

Établissement d'Edmonton pour femmes
11151, 178e Rue, Edmonton (Alberta) T5S 2H9

Établissement de Bowden
Autoroute 2, Innisfail (Alberta) T4G 1V1

Établissement de Drumheller
Autoroute 9, Drumheller (Alberta) T0J 0Y0

Pénitencier de la Saskatchewan
15e Rue Ouest, Prince Albert (Saskatchewan) S6V 5R6

Centre psychiatrique régional
2520, avenue Central Nord, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5

Centre d'apprentissage et de perfectionnement correctionnel
2309, place Hanselman, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3X5

Établissement de Stony Mountain
Autoroute 7, Winnipeg (Manitoba) R3C 3W8

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Une liste complète des spécifications de rendement minimales obligatoires est fournie ci-dessous dans le Tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement que chacune des spécifications obligatoires est respectées.

1. Les soumissionnaires **doivent** démontrer la conformité du produit proposé relativement à chacune des spécifications de rendement du Tableau de conformité en indiquant si le produit « satisfait » ou « ne satisfait pas » au critère en question.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer comment ils respectent chaque spécification en matière de rendement en consignait cette information dans la colonne Spécification de rendement offerte de la matrice de conformité.
3. La documentation technique à l'appui, y compris, mais sans s'y limiter, les feuilles de spécifications, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, doit être fournie avec la soumission à la clôture de l'invitation à soumissionner et doit faire l'objet de renvois dans le Tableau de conformité pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique à l'appui fournit suffisamment de détails pour certifier que les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications de rendement. Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.
4. Si la documentation technique justificative susmentionnée n'a pas été fournie à la date de clôture de l'invitation à soumissionner, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit la transmettre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. À défaut de donner suite à la demande de l'autorité contractante dans les délais prévus, la soumission sera jugée non recevable et rejetée.
5. Les soumissionnaires doivent soumettre à l'autorité contractante, par écrit et en détail, leurs questions relatives aux spécifications de rendement avant la clôture des soumissions, comme le précise la demande de propositions (DP).
6. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de performance obligatoires, la soumission sera jugée non conforme et rejetée.

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

CATÉGORIE 1 : Petit désinfecteur de matériel de sécurité

Besoin	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert :
Ozone Sanitizers		

No	Spécification de rendement	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire <u>doit</u> indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignnant cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
----	----------------------------	-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Caractéristiques générales en manière de rendement

1	Capacité de réduction substantielle des bactéries (notamment le <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline, le <i>Staphylococcus aureus</i> , l' <i>Escherichia coli</i> et le <i>Clostridium difficile</i>) ainsi que des virus de la grippe sur les surfaces de matériel.			
2	Utilise de l'ozone pour désinfecter le matériel.			
3	Ne nécessite pas le réapprovisionnement de produits consommables.			
4	Ne nécessite aucun entretien.			
5	Ne nécessite pas d'eau ni d'autres raccordements externes (tuyauterie ou drains).			
6	Dépourvu de mécanismes de séchage internes.			

Caractéristiques de l'appareil

1	Armoire à une porte en acier inoxydable sur roulettes.			
2	Espace intérieur minimal de désinfection : 35 pieds cubes.			
3	Les dimensions extérieures de l'armoire ne doivent pas dépasser 23 po de profondeur sur 45 po de largeur et 67 po de hauteur.			
4	Doit pouvoir être inséré dans une ouverture de 32 po sur 80 po.			
5	Le poids ne doit pas dépasser 400			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21501-171656/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21501-171656

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-6-39114

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg115
N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

	livres.			
6	La porte de l'armoire doit pouvoir être verrouillée de façon sécuritaire et hermétique pour empêcher l'ozone de s'échapper durant le cycle de nettoyage.			
7	Doit éliminer automatiquement l'ozone résiduel à la suite du cycle de nettoyage.			
8	Râtelier/tige de suspension amovible et tablette en métal réglable maximisant le nombre d'articles désinfectés par cycle.			
9	Capacité de désinfection de 20 à 24 gilets de sécurité (selon la taille des gilets) en moins de 15 minutes.			
10	Appareil conforme aux normes de la CSA ou homologation industrielle des ULC.			
Caractéristiques électriques				
1	Alimentation électrique de 110 volts avec panneau protégé par fusibles.			
Livraison				
1	L'entrepreneur doit assurer la livraison FAB à l'établissement désigné du SCC dans les ____ (meilleure date de livraison de l'offrant après réception d'une commande) jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.			
2	Les frais d'expédition seront déterminés au moment de la commande subséquente, mais l'État se réserve le droit de faire appel à son propre expéditeur.			
Formation				
1	Le fournisseur doit fournir une formation sur place ou des documents de formation.			
Garantie				
1	Garantie minimale d'une (1) année couvrant les pièces et la main-d'oeuvre.			

N° de l'invitation - Solicitation No.
21501-171656/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21501-171656

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-6-39114

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg115
N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

CATÉGORIE 2 : Gros désinfecteur de matériel de sécurité

Besoin	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert :
Ozone Sanitizers		

No	Spécification de rendement	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire <u>doit</u> indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignand cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
----	----------------------------	-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Caractéristiques de l'appareil

1	Capacité de réduction substantielle des bactéries (notamment le <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline, le <i>Staphylococcus aureus</i> , l' <i>Escherichia coli</i> et le <i>Clostridium difficile</i>) ainsi que des virus de la grippe sur les surfaces de matériel.			
2	Utilise de l'ozone pour désinfecter le matériel.			
3	Ne nécessite pas le réapprovisionnement de produits consommables.			
4	Ne nécessite aucun entretien.			
5	Ne nécessite pas d'eau ni d'autres raccordements externes (tuyauterie ou drains).			
6	Dépourvu de mécanismes de séchage internes.			

Caractéristiques de l'appareil

1	Armoire à deux portes en acier inoxydable sur roulettes.			
2	Espace intérieur minimal de désinfection : 68 pieds cubes.			
3	Les dimensions extérieures de l'armoire ne doivent pas dépasser 23 po de profondeur sur 89 po de largeur et 67 po de hauteur.			
4	Doit pouvoir être inséré dans			

	une ouverture de 32 po sur 80 po.			
5	Le poids ne doit pas dépasser 800 livres.			
6	La porte de l'armoire doit pouvoir être verrouillée de façon sécuritaire et hermétique pour empêcher l'ozone de s'échapper durant le cycle de nettoyage.			
7	Doit éliminer automatiquement l'ozone résiduel à la suite du cycle de nettoyage.			
8	Râtelier/tige de suspension amovible et tablette en métal réglable maximisant le nombre d'articles désinfectés par cycle.			
9	Capacité de désinfection de 41 à 44 gilets de sécurité (selon la taille des gilets) en moins de 15 minutes.			
10	Appareil conforme aux normes de la CSA ou homologation industrielle des ULC.			
Caractéristiques électriques				
1	Alimentation électrique de 110 volts avec panneau protégé par fusibles.			
Livraison				
1	L'entrepreneur doit assurer la livraison FAB à l'établissement désigné du SCC dans les ____ (meilleure date de livraison de l'offrant après réception d'une commande) jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.			
2	Les frais d'expédition seront déterminés au moment de la commande subséquente, mais l'État se réserve le droit de faire appel à son propre expéditeur.			
Formation				
1	Le fournisseur doit fournir une formation sur place ou des documents de formation.			
Garantie				
1	Garantie minimale d'une (1) année couvrant les pièces et la main-d'oeuvre.			

CATÉGORIE 3 : Désinfecteur d'espace clos

Besoin	Fabricant proposé :	Numéro du modèle offert :
Ozone Sanitizers		

No	Spécification de rendement	Spécification respectée? Indiquer oui ou non	Spécification de rendement offerte : Le soumissionnaire doit indiquer comment il respecte les spécifications de rendement en consignand cette information dans la présente colonne	Renvoi : Les soumissionnaires doivent indiquer dans cette colonne à quel endroit dans leurs documents justificatifs cette spécification de rendement est démontrée.
----	----------------------------	-------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Caractéristiques de l'appareil

1	Capacité de réduction substantielle des bactéries (notamment le <i>Staphylococcus aureus</i> résistant à la méthicilline, le <i>Staphylococcus aureus</i> , l' <i>Escherichia coli</i> et le <i>Clostridium difficile</i>) ainsi que des virus de la grippe dans les espaces clos (y compris sur les planchers, les murs et les plafonds, ainsi que dans l'air ambiant).			
2	Utilise de l'ozone pour désinfecter l'air et les surfaces des espaces clos, mais des produits consommables facultatifs (désinfectants et agents de neutralisation) peuvent être achetés séparément du fournisseur au besoin.			
3	Caractéristiques de l'appareil.			

Caractéristiques de l'appareil

1	Armoire portative en acier inoxydable avec boîtier de transport.			
2	Les dimensions extérieures de l'armoire ne doivent pas dépasser 30,5 po de profondeur sur 11 po de largeur et 24,25 po de hauteur.			
3	Les dimensions extérieures de l'armoire dans le boîtier de			

N° de l'invitation - Solicitation No.
21501-171656/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21501-171656

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-6-39114

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg115
N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

	transport ne doivent pas dépasser 35 po de profondeur sur 15 po de largeur et 33 po de hauteur.			
4	Le poids ne doit pas dépasser 70 livres (140 livres avec le boîtier de transport).			
5	Capacité de désinfection des espaces clos : moins de 600 pieds carrés en 30 minutes; de 600 à 1 000 pieds carrés en 60 minutes; de 1 000 à 6 000 pieds carrés en 90 minutes.			
6	Appareil conforme aux normes de la CSA ou homologation industrielle des ULC.			
Caractéristiques de l'appareil				
1	Alimentation électrique de 110 volts.			
Livraison				
1	L'entrepreneur doit assurer la livraison FAB à l'établissement désigné du SCC dans les _____ (meilleure date de livraison de l'offrant après réception d'une commande) jours civils suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.			
2	Les frais d'expédition seront déterminés au moment de la commande subséquente, mais l'État se réserve le droit de faire appel à son propre expéditeur.			
Formation				
1	Le fournisseur doit fournir une formation sur place ou des documents de formation.			
Garantie				
1	Garantie minimale d'une (1) année couvrant les pièces et la main-d'oeuvre.			

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Les quantités citées sont fournies à des fins d'évaluation et ne doivent pas être considérées comme un engagement de la part de l'État. Les parties n'assument aucune obligation contractuelle jusqu'à l'établissement d'une commande subséquente.

L'entrepreneur touchera, en contrepartie de l'exécution satisfaisante de sa part de ses obligations en vertu du contrat, un prix ferme tel qu'il est précisé ci-dessous. Les offrants canadiens doivent soumettre des prix fermes excluant les droits de douane canadiens, les taxes d'accise et les taxes applicables. Les droits de douane canadiens et les taxes d'accise payables par le Canada seront ajoutés à des fins d'évaluation uniquement aux prix soumis par les offrants étrangers. Toutes les taxes applicables sont en sus et doivent figurer à titre de poste distinct sur les factures consécutives.

Les prix doivent inclure tous les coûts associés à la réponse au besoin précisé à l'annexe A.

<u>Description</u>	<u>Qté estimative</u>	<u>Prix ferme de la 1re année</u>	<u>Coût évalué</u>
1. Petit désinfecteur de matériel de sécurité, marque et no de modèle :	1	\$ _____	\$ _____
2. Gros désinfecteur de matériel de sécurité, marque et no de modèle :	2	\$ _____	\$ _____
3. Désinfecteur d'espace clos, marque et no de modèle :	1	\$ _____	\$ _____
		Total évalué (A)	\$ _____

<u>Description</u>	<u>Qté estimative</u>	<u>Prix ferme de la 2nd année</u>	<u>Coût évalué</u>
1. Petit désinfecteur de matériel de sécurité, marque et no de modèle :	1	\$ _____	\$ _____

N° de l'invitation - Solicitation No.
 21501-171656/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 21501-171656

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 WPG-6-39114

Id de l'acheteur - Buyer ID
 wpg115
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2. Gros désinfecteur de matériel de sécurité, marque et no de modèle :	1	\$ _____	\$ _____
3. Désinfecteur d'espace clos, marque et no de modèle :	1	\$ _____	\$ _____
		Total évalué (B)	\$

<u>Description</u>	<u>Qté estimative</u>	<u>Prix ferme de la 3rd année</u>	<u>Coût évalué</u>
1. Petit désinfecteur de matériel de sécurité, marque et no de modèle :	1	\$ _____	\$ _____
2. Gros désinfecteur de matériel de sécurité, marque et no de modèle :	1	\$ _____	\$ _____
3. Désinfecteur d'espace clos, marque et no de modèle :	2	\$ _____	\$ _____
		Total évalué (C)	\$

Total évalué des années vissées par l'offre à commandes		
TOTAL (A) + TOTAL (B) + TOTAL (C)	EVALUATED TOTALS	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21501-171656/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21501-171656

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-6-39114

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg115
N° CCC / CCC No./ N° VME – FMS

ANNEXE C de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
21501-171656/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
21501-171656

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
WPG-6-39114

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg115
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE D

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Dans le cadre de la présente demande d'offres à commandes, un rapport doit être présenté comme suit :

Retourner à :

Carol Ives	204-983-7796	carol.ives@pwgsc-tpsgc.gc.ca
<i>Nom</i>	<i>Télécopieur</i>	<i>Courriel</i>

à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Services de l'attribution des marchés immobiliers : Direction générale des approvisionnements
167, avenue Lombard, pièce 100
Winnipeg (Manitoba) R3B 0T6

RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉS

FOURNISSEUR : _____

RAPPORT POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT : _____

Description du travail	Lieu	Commande subséquente	Valeur totale en dollars (TPS/TVH incluse)

RAPPORT NUL : Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral au cours de cette période.

RÉDIGÉ PAR :

NOM : _____

SIGNATURE : _____

N° DE TÉLÉPHONE : _____